



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 20 mai 2026

Date de publication : 2 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGÉ, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Kévin GAILLARD, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Excusé : Didier PROUST

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Laurent BALOGÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260527-DE-2026-05-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2026



DE-2026-05-17 CONTRACTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE - RÉGIE EAU POTABLE

Rapporteur Didier JOLLET

Monsieur le vice-président délégué expose que la Régie eau potable dispose d'un budget propre et de sa propre trésorerie.

Les recettes financières de la régie dépendent essentiellement de ses 2 facturations semestrielles. Les recettes sont donc concentrées sur deux périodes limitées. Au contraire, les dépenses s'étalent sur l'ensemble de l'année avec des dépenses importantes les mois de réalisation de travaux importants. Afin d'éviter de décaler le paiement des fournisseurs, il est proposé de contracter une ligne de trésorerie pour une période d'un an à hauteur de 300 000€.

Plusieurs propositions ont été reçues :

	CREDIT AGRICOLE	AGENCE France LOCALE	CAISSE D'EPARGNE
Montant	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Durée	12 mois	12 mois	12 mois
Taux	Index EURIBOR 3 mois moyenné majoré de 0,600%	Ester + 0,79% mensuel base exact/360	Ester + 0,30%
Frais de dossier	300,00 €	- €	- €
Commission d'engagement	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Commission de non utilisation	- €	0.10% mensuel base exact/360	0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts
Paiement des intérêts	Par débit d'office par trimestre à terme échu		Par débit d'office par mois à terme échu
Délai de versement des fonds	J+2	J+1 si demande avant 16h00	J+1 si demande avant 16h30
Montant minimum de tirage	1 000,00 €	20 000,00 €	Aucun minimum

Il est précisé que la ligne de trésorerie ne sera utilisée qu'en cas de besoin.

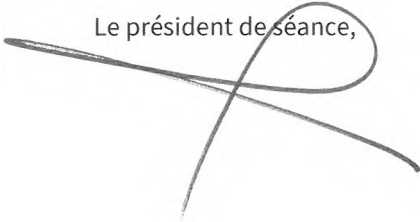
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la régie eau potable de disposer d'une ligne de trésorerie,
Considérant les propositions formulées par les établissements de crédit consultés,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER la contraction d'une ligne de trésorerie de 300 000€ proposée par la Caisse d'Epargne aux conditions mentionnées ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,

